

Agenda 21 PLÉRIN	
Axe 1 : S'inscrire dans la lutte contre le réchauffement climatique	
<b>Action 9 : Favoriser la prise en compte des notions « d'éco-quartier » et « d'éco-habitat » dans toutes les opérations d'aménagement.</b>	
Contexte	<p>Le règlement du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2007 ne permet pas de répondre de manière objective aux exigences de qualité architecturale, urbaine et environnementale des projets de construction ou de réhabilitation des bâtiments existants.</p> <p>Pour le volet architectural, la Ville n'a pas retenu le principe d'une Z.P.P.A.U.P., outil jugé trop lourd, et a préféré inscrire dans le cahier des charges de révision du P.L.U. une mission d'élaboration d'un cahier de recommandations sur les cinq principaux pôles d'urbanisation</p> <p>La loi Grenelle 2 prévoit l'impossibilité de refuser l'utilisation de matériaux ou procédés favorables à la construction durable, matériaux ou procédés dont la liste reste à fixer par décret.</p>
Enjeux DD	Environnemental : Réduire le bilan carbone du territoire. Préserver les ressources.
	Social : Favoriser l'accès de tous à la construction durable.
	Economique : Analyser les projets au regard d'un coût global.
Mesures concrètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer un cahier des recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales sur les 5 quartiers de PLÉRIN qui sera inséré dans le règlement du P.L.U. pour lui donner une légitimité véritable : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Caractéristiques des architectures (volumes, gabarits, matériaux),</li> <li>✓ Traitement des clôtures,</li> <li>✓ Traitement des espaces libres,</li> <li>✓ Principes de gestion des eaux pluviales à la parcelle,</li> <li>✓ Principes d'aménagement paysagers (préservation de la végétation et de la bio-diversité existante, nature des essences à utiliser.)</li> <li>✓ Modalités d'implantation des constructions favorisant le solaire passif.</li> <li>✓ Intégration de sources énergétiques alternatives.</li> <li>✓ Prise en compte de la place du piéton et du vélo dans l'aménagement.</li> <li>✓ Nature des matériaux à privilégier.</li> <li>✓ Prise en compte de la gestion des déchets.</li> </ul> </li> <li>- Porter à la connaissance des professionnels et du public ces recommandations en amont de tout projet.</li> <li>- Adopter une démarche globale dans l'élaboration des projets de constructions ou de lotissements, de type « Approche Environnementale de l'Urbanisme ».</li> <li>- Etudier l'opportunité de mettre en place des mesures fiscales pour encourager les démarches de Haute Qualité Environnementale pour les projets neufs.</li> </ul>
Pilote	Robert PEDRON, Adjoint en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau d'études chargé de la révision du P.L.U.</li> <li>- Saint-Brieuc Agglomération (étude de requalification des Rosaires).</li> <li>- Etudiants de l'École de Géo-Architecture de Brest (intervention sur le quartier du Légué).</li> <li>- Agence Locale de l'Énergie.</li> <li>- A.D.E.M.E.</li> <li>- Bâtiments de France.</li> <li>- C.A.U.E.</li> </ul>
Calendrier prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mars 2011 pour restitution des travaux de l'École de Géo-Architecture de Brest.</li> <li>- 2013 pour approbation du P.L.U.</li> </ul>
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 000 €uros pour étudiants de Brest</li> <li>- 12 500 €uros pour bureau d'études révision P.L.U.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	Nombre d'opérations ou de constructions répondant aux exigences environnementales définies.
Liens avec d'autres actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le Plan Local d'Urbanisme aux enjeux du réchauffement climatique. (Action 8)</li> <li>- Informer et Sensibiliser le public au Développement Durable. (Action 36)</li> </ul>